

Programme de la Formation
ACOUSTIQUE DU BÂTIMENT
2 jours soit 14 heures de formation

CONTEXTE GÉNÉRAL

Bien que réglementée depuis de nombreuses années, la prise en compte de l'acoustique dans un bâtiment reste souvent aléatoire, et ce malgré une demande de confort croissante des utilisateurs, que ce soit dans le logement, le tertiaire ou l'industrie. Grâce à des connaissances de base, il est pourtant possible d'éviter de nombreuses erreurs dans la construction, permettant au bâtiment d'être plus agréable à vivre. Sans remplacer l'acousticien, cette formation permet au stagiaire d'acquérir une culture acoustique générale utile à tout type de projet.

PUBLIC CIBLE

Architectes et leurs collaborateurs, acteurs du cadre de vie.

Module
Acoustique Du Bâtiment
2 jours soit 14 heures de formation

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Maîtriser les bases de l'acoustique
- Savoir différencier l'isolation et l'absorption acoustique
- Connaître les différents indicateurs de performance utilisés en acoustique du bâtiment
- Connaître les principaux matériaux et leurs caractéristiques
- Savoir apporter les bonnes solutions aux problématiques rencontrées
- Connaître le champ d'action de l'acousticien

FORMATEUR(S)

MIGNOT Guillaume - acousticien, gérant du bureau d'études Ouest Acoustique

PROGRAMME

Jour 1

I - Le Son

Qu'est-ce que le son? , le décibel, la physiologie de l'oreille humaine, psycho-acoustique.

II - Comportement acoustique des matériaux

L'absorption acoustique, l'isolation acoustique, la loi de masse, les systèmes masse-ressort-masse, les chemins de transmission.

III - L'acoustique commerciale

Les arguments de vente d'un matériau, l'ambiguïté absorbant / isolant, verre et acoustique.

IV - Vitrage et acoustique

simple / double / triple vitrage, vitrage feuilleté, les autres éléments de la façade.

V - Réglementations et normes

Logement, tertiaire, scolaire / hospitalier / hôtellerie, bruit de voisinage, évolutions potentielle

Jour 2

VI - Mesures : matériel et méthode

Le matériel, principe de mesure, mise en situation.

VII - L'attestation de prise en compte de la réglementation acoustique

Description, auteur de l'attestation, identification de l'opération, déclaration, tableau récapitulatif.

VIII - Exemple d'études de construction

Logements neufs, logements existants

IX - Échanges avec les stagiaires